

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2025/013

Membres en exercice : 27

Membres présents : 16

Membres absents : 11

Dont membres représentés : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le seize janvier à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Karine CAROLA, Nicolas OLIVE, Christian FALZON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Catherine MIFFRE (pouvoir donné à Nathalie PIQUE), Chrystelle CARLOS (pouvoir donné à Françoise CAMPREDON), Yves ESCAPE (Pouvoir à Jeanine VIDAL), Carine DEVOYON (Pouvoir à Jean-Paul BILLES), Jean-Pascal GARDELLE (Pouvoir à Nicolas OLIVE), Xavier ROCA (Pouvoir à Christian FALZON).

Absents excusés : Laurent FOURMOND, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Evelyne SARRAZIN, Marc BILLES, Léocadie MENDEZ.

Secrétaire de séance : Blaise FONS.

Date de la convocation : 10/01/2025

MEDIATHEQUE RAMON LLULL
ADHESION DE LA COMMUNE
A L'ASSOCIATION BIBLIVERTE66

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

M. le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de la responsable de la médiathèque qui a fait part de son vif intérêt pour l'adhésion de la commune à l'association « Bibliverte66 », association dédiée à l'animation et à la promotion de médiathèques engagées dans une démarche écologique et durable sur le département des P-O.

Bibliverte66 a pour mission de mettre en avant dans les bibliothèques les collections, les actions, les pratiques professionnelles et les animations qui valorisent les initiatives et les réflexions positives pour la protection de la planète et les spécificités territoriales.

Les principaux objectifs de l'association sont les suivants :

Promouvoir des fonds documentaires

Répondre aux préoccupations et interrogations des usagers en proposant une vision positive, des solutions possibles, des transitions et des opportunités

Organiser des actions et des évènements (mutualisation d'ateliers, de conférences, d'expositions ...)

Favoriser les partenariats locaux

Sensibiliser et alerter tous les publics à l'importance de la protection et de la **préservation** des territoires

Encourager des pratiques professionnelles plus vertueuses en bibliothèque en adoptant de nouvelles pratiques.

M. le Maire précise que l'adhésion à cette association est gratuite.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** l'adhésion de la médiathèque « Ramon LLULL » à l'association Bibliverte66 ;

► **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document utile en la matière.

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.